

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Révélateur en petit emballage

Code Eural	09 01 01*
Code déchet	306005

DESCRIPTION

Révélateur noir et blanc et couleur en petit conditionnement inférieur ou égal à 5 L.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Densité relative : env. 1,1
- Matière sèche max 5 %
- Couleur : brun clair à brun foncé
- pH >7
- Contamination organique < 0,1 %

Conditions générales :

- Pas de révélateur de plaque
- Pas de fixateur et/ou de solvants
- Pas de contamination par d'autres déchets

Conditions d'emballage :

- Le petit conditionnement est placé dans un plus grand emballage (par exemple fûts à couvercle métalliques de 200 L).